



## **L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DES CONDUCTEURS DES PETITS TAXIS ET LA CIMR SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ADHESION DES CONDUCTEURS DES PETITS TAXIS AU REGIME DE RETRAITE CIMR AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL.**

Casablanca le 10 avril 2018 - La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) et l'Association des Œuvres Sociales des Conducteurs des Petits Taxis ont signé ce jour une convention de partenariat, dont l'objet est de proposer aux conducteurs de taxis un produit de couverture retraite adapté à leurs attentes, à travers l'adhésion à l'offre « AL Moustakbal individuel».

La signature de cette entente intervient également suite à l'ouverture du régime de la CIMR à l'adhésion individuelle des personnes physiques, notamment les professions libérales et travailleurs indépendants, et s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'offre Al Moustakbal Individuel au niveau national.

### **A propos de la CIMR**

Créée en 1949, la CIMR est une société mutuelle de retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2017, la CIMR comptait 6 385 entreprises adhérentes, 641 358 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 170 870 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7 768 millions de Dh et le total des pensions servies était de 3 995 millions de dirhams.